

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MAI 2023.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BUNET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

PROCURATIONS : Alexis FANNI a donné procuration à Delphine MARET, Mourad BENSALAM a donné procuration à Carmen FLORE.

ABSENTS : Néant

Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 2 Votants : 23 Absents : 0

Madame Anny BEUCHOT a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Compte-rendu de séance du Lundi 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

POUVOIR DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, il a pris la décision suivante :

Vente de la tondeuse :

La commune d'Arbent a fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée au printemps de cette année. Notre fournisseur, la société CLAAS, nous a fait une proposition pour reprendre notre ancienne tondeuse au prix de 5 000 €. Monsieur le Maire a accepté la proposition de reprise de cette tondeuse au prix de 5 000 €

Vente du véhicule Kangoo :

La commune d'Arbent va faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques. Le véhicule actuel, un Renault Kangoo de 2013, compte 169 000 km au compteur. Le garage RENAULT avenue Jean Coutty à Arbent a fait une offre de reprise de 3 800 €. Monsieur Thierry Pernod, directeur technique de la ville d'Arbent, nous a fait une offre identique à celle du garage RENAULT.

Monsieur le Maire a accepté la proposition de vente du véhicule Kangoo au prix de 3 800 € à monsieur Thierry Pernod.

| |
|--|
| ACQUISITION DES PARCELLES AB 75, AB 205 ET AB 233 |
|--|

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame Isabelle BLANC-POTARD et Monsieur Sébastien BLANC-POTARD, sont propriétaires et vendeurs de trois parcelles sur la commune d'Arbent : une maison d'habitation composée de deux logements sur la parcelle AB 75 de 212 m² et AB 205 de 70 m² et d'un espace vert sur la parcelle AB 233 de 7 m², situés au 32 et 34 de la rue du général Andréa, en face de la mairie.

Cette acquisition immobilière permettrait de finaliser la maîtrise foncière engagée par la municipalité depuis de nombreuses années autour de la place Saint-Laurent.

La municipalité a fait évaluer les biens par l'étude de Maître Coiffard. L'estimation proposée est de 65 000 €. Dans le courriel du 15 février 2023, Monsieur et Madame BLANC-POTARD nous ont confirmé la proposition de vente du tènement immobilier au prix de 65 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir au prix de 65 000 € les parcelles AB75, AB 205 et AB 233 appartenant à Madame Isabelle BLANC-POTARD et à Monsieur Sébastien BLANC-POTARD.

| |
|--|
| ECHANGE DE PARCELLES COMMUNALES AVEC LES REPRESENTANTS GROSFILLEX |
|--|

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'acquisition de parcelles aux conjoints Grosfillex et d'échange de parcelles entre la commune d'Arbent et Grosfillex Immobilier sont maintenant finalisés et validés avec les vendeurs. Comme annoncé lors du conseil municipal du 24 octobre dernier, les achats de parcelles Grosfillex sont compensés par les ventes de nos parcelles avec une soulte nette hors TVA de 750 000 € à la charge de la commune.

Dans un 1^{er} temps, la commune d'Arbent cède à Grosfillex Immobilier, les parcelles figurant en annexe 1 situées « Aux Barres », représentant 18 745 m² pour 187 450 €, soit 10 €/m². Ces parcelles sont situées entre l'usine Grosfillex et la piste de l'aérodrome Jean Coutty. En échange, Grosfillex Immobilier cède à la commune d'Arbent les parcelles figurant en annexe 2 pour 864 067 €, représentant 60 376 m², dont les parcelles des Combettes pour 20 213 m². La soulte de cet échange, soit 676 617 € (864 067 moins 187 450), est à la charge de la commune. Monsieur le Maire précise que cette opération est soumise à la TVA sur la marge pour 43 039 €.

Ensuite, la commune d'Arbent achète aux consorts Grosfillex les parcelles figurant en annexe 3, représentant 9 346 m² pour 47 938 €, répartis pour 9 111 m² à 5 €/m² et 235 m² à 10.14 €/m².

Et pour finir, la commune d'Arbent achète à Monsieur André Grosfillex et à Madame Nicole Colletta les parcelles AL 90 et AL 94 pour une surface totale de 5 089 m² au prix de 25 445 €, soit 5 €/m² (annexe 4).

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'échange des parcelles citées précédemment entre la commune d'ARBENT et Grosfillex Immobilier puis de valider les différentes acquisitions faites par la commune d'Arbent à la famille Grosfillex. Il précise que la soulte de toutes ces opérations sera financée par emprunt tel que prévu au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (21 pour, 2 abstentions (FLORE-EVRARD, GERVASONI)) :

- ACCEPTE l'échange des parcelles entre la commune d'Arbent et Grosfillex immobilier comme définies dans l'annexe 1 et 2, avec une soulte de 676 617 € HT, plus la TVA sur la marge pour 43 039 €, le tout à la charge de la commune.
- ACCEPTE l'acquisition des parcelles figurant dans l'annexe 3 aux consorts Grosfillex pour la somme de 47 938 €,
- ACCEPTE l'acquisition des parcelles AL 90 et AL 94 à Monsieur André Grosfillex et à Madame Nicole Colletta au prix de 25 445 € (annexe 4)
- DIT que les frais notariés seront pris en charge pour moitié par la commune d'Arbent.

DEPARTEMENT-DEMANDE DE SUBVENTION VIDEOPROTECTION

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée qu'un programme d'installation de vidéoprotection se poursuit encore cette année.

L'installation de caméras de vidéoprotection concernent les abords de la mairie, la rue de l'Embouteillou le long des terrains de foot et rugby, la rue du Général Andréa le long du Centre Social et de l'Espace Sportif, les abords de l'école maternelle du village, les abords de l'école primaire du Planet et les abords des bâtiments des services techniques.

Il précise que les travaux sont estimés à 67 955 € HT. et qu'un dossier de subvention au taux de 30% peut être déposé auprès du département de l'Ain. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le département de l'Ain à hauteur de 20 386 € pour cette opération.

DEPARTEMENT-DEMANDE A LA REGION POUR LA REFECTION DU LAVOIR

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que le toit du lavoir de Marchon est en très mauvais état. Certaines pièces de la charpente bois sont très abimées et nombreuses sont les tuiles qui sont cassées.

Des contacts ont été pris l'année dernière avec la Maison Familiale et Rurale de Cormaranche-en-Bugey pour proposer aux élèves charpentiers de conduire avec leurs professeurs le projet de réfection complète de la charpente et couverture du lavoir.

Une fois débitée, taillée et assemblée dans les ateliers de la MFR par les élèves charpentiers, la charpente sera posée par une entreprise artisanale locale.

Il précise que la MFR ne compte pas sa main d'œuvre et ne refacture au poseur que le volume de bois utilisé pour le chantier. Il faudra prévoir des travaux de maçonnerie pour redresser une partie des pierres du lavoir et ajuster les dés de la charpente. L'ensemble des travaux de dépose et pose avec la couverture sont estimés à environ 45 000 € HT.

Un dossier de subvention pour 4 500 €, soit 10 % du montant de l'opération, peut être déposé auprès de la région AURA pour l'année 2023 au titre du Patrimoine Historique. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter la région AURA pour la réalisation de cette opération.

ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une réflexion a été menée depuis le début de l'année au sujet de la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments de la commune pour produire une partie de l'électricité que nous consommons. Le reste de la production serait revendue aux fournisseurs d'énergie.

Une étude complète sur la rentabilité technique et financière du projet nous a été présentée dernièrement et il s'avère que ce projet est très intéressant pour la commune d'Arbent.

Monsieur le Maire propose donc de poursuivre ce dossier en réalisant les travaux présentés et de confier l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'un marché global de performance énergétique photovoltaïque au bureau d'étude Acère Groupe représenté par Laurent DUMAS. Les honoraires proposés par monsieur DUMAS pour cette mission sont de 32 673,75 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'engager le bureau d'étude Acère groupe pour conduire l'AMO sur cette opération.

La séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance,
Anny BEUCHOT




Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO

